

# MARCHES ADAL OCTOBRE ROSE

3 MARCHES ALLURE AUDAX  
BREVETS 25 & 50KM, INITIATIONS 12.5KM

2 MARCHES ALLURE MODEREE DE 7KM

SALLE BRUGNON, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 8H/18H



SAMEDI 11 OCTOBRE 2025

# MARCHES AUDAX & MARCHES MODEREES

## SAMEDI 11 OCTOBRE 2025



### PARCOURS

#### 1 BOUCLE DE 25KM LE MATIN & 2 BOUCLES DE 12.5KM L'APRES-MIDI À ALLURE AUDAX DE 6KM/H

Horaires de départ des brevets/initiations audax :

Brevet 50km : 08h00 (=25 + 2x12.5)  
Brevet 25km : 08h00 ou 13h20 (=25 ou 2x12.5)  
Initiation 12.5km : 13h20 ou 15h45



#### 2 BOUCLES DE ~7KM À ALLURE MODEREE DE 4KM/H

Horaires de départ des boucles modérées : 09h30 - 15h00

Le point de départ pour chaque boucle se fera depuis la **salle Brugnon**,  
**3 rue Jacques Brugnon, 78180, Montigny-le-Bretonneux** - Parking gratuit  
25-30min à pied (2.2km) des gares de St-Quentin-en-Yvelines et de Trappes  
ou Bus 5105 (arrêt devant la salle)

### TARIFS

Frais minimum d'engagement :

Marches Audax : 50km : 20€ - 25km : 10€ - 12.5km : 5€

Marches modérées : 5€

**La totalité de la recette sera versée à la Ligue Contre le Cancer**

Café d'accueil et collations à chaque pause (**pas de repas prévu le midi**)

### INSCRIPTION

Votre inscription et le règlement de votre participation se font  
uniquement en ligne via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-dep-des-yvelines-ligue-nat-contre-le-cancer/evenements/marches-roses-de-l-adal-samedi-11-octobre-2025>

**INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 8 OCTOBRE 2025**



Renseignements :



audax.adal@adal78.fr



06 86 08 45 85 (Aurélie)

La marche Audax est une marche d'endurance à l'allure de 6km/h en suivant un capitaine de route. En application de l'article 2 du règlement des Audax pédestres, il est impératif de présenter à l'inscription une licence FFRandonnée ou d'une autre fédération pratiquant la marche, ou pour les non licenciés un certificat médical d'aptitude à cette discipline. Dans le contraire une décharge de responsabilité sera exigée par l'Association Des Arcades du Lac de Saint-Quentin-en-Yvelines, organisatrice de l'épreuve. Des photos pourront être prises au cours de l'événement et exploitées à des fins d'illustrations (site web de l'association, publications, supports de communication...) sauf avis contraire et écrit du participant au moment de l'inscription. **Le port du gilet réfléchissant est obligatoire.**